

CERTIFICAT MÉDICAL

Ce certificat médical est valable **3 ans pour tous les sports Loisir**,
à l'exception des disciplines suivantes nécessitant un certificat annuel : alpinisme, plongée
subaquatique, tir sportif, ball-trap, vol à moteur.

Un questionnaire de santé complété devra être fourni par l'adhérent à
chaque réinscription annuelle.

L'adhérent déclare avoir pris connaissance des conditions d'adhésion à l'association
disponibles à l'adresse : <http://www.oxygenepsa.fr/page-adherer-18.html>

Signature de l'adhérent, précédée
de la mention « lu et approuvé » :

ENCART RÉSERVÉ AU MÉDECIN

Je soussigné(e) , Docteur en médecine, certifie
avoir examiné

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Et n'avoir constaté, **aucune contre-indication à la
pratique du sport** à l'exclusion des disciplines
suivantes :

*Le médecin inscrira de sa main les **disciplines contre indiquées***

-
-
-

Fait le

Cachet et signature du médecin